

Le 22 septembre 2008

Madame Janice Charette
Présidente
Commission de l'assurance-emploi du Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, pièce 13126
Ottawa/Hull
K1A 0J9

Objet : Position du CPQ sur les facteurs dont tiendra compte l'actuaire en chef pour calculer les taux de cotisation d'équilibre de l'assurance-emploi pour 2009

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre portant sur le processus de détermination des taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) pour 2009, nous vous faisons parvenir nos commentaires sur les facteurs dont tiendra compte l'actuaire en chef dans ses calculs.

À l'instar de nos commentaires passés, le CPQ souhaite que ce processus, incluant le travail de l'actuaire en chef, soit plus transparent, viable à long terme et plus équitable. Toutefois, l'intention du gouvernement de créer l'Office de financement de l'assurance-emploi change considérablement la donne cette année. En effet, le gouvernement reconnaît maintenant qu'il est incontournable que les sommes prélevées pour financer l'assurance-emploi servent uniquement à cette fin. Nous nous attendons à ce que cela soit le cas dès maintenant. Autrement dit, les sommes prélevées en trop au cours de l'année 2008 ainsi qu'en 2009 doivent impérativement être versées dans la réserve du nouvel Office en plus du montant déjà annoncé de 2 milliards de dollars.

De plus, il nous semble normal que la naissance à venir de l'Office signifie que la Commission est dans une situation transitoire et, en ce sens, nous croyons que les taux de cotisation ne devraient pas être haussés d'ici à l'implantation du nouveau mécanisme de détermination de ces taux.

En ce qui concerne les projets pilotes qui font automatiquement augmenter les coûts du régime, nous n'avons malheureusement aucune indication quant à leur efficacité. Il est plus que temps que l'on se pose des questions sérieuses sur leur contribution à la réinsertion des chômeurs au marché du travail et à la réduction de la dépendance à l'assurance-emploi. Ces questions sont d'autant plus pertinentes dans le contexte actuel de manque de main-d'œuvre qualifiée pour pourvoir les postes disponibles, ce qui a des effets négatifs sur la croissance économique et la prospérité des Canadiens.

Quant au travail spécifique à l'analyse actuarielle menée par l'actuaire en chef, nous souhaitons réitérer que le 0,15 % de variation maximale représente selon nous une contrainte qui vise la stabilité relative des taux sur l'horizon d'un cycle économique et que cette contrainte devrait être différenciée selon qu'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse de taux. En effet, ce sont les hausses subites de taux en période de récession qui risquent de créer des répercussions économiques défavorables à une reprise.

Finalement, le CPQ réclame depuis longtemps que les taux de cotisation des employeurs rejoignent progressivement la parité avec les taux de cotisation des employés, et que l'AE soit recentrée sur sa mission première de régime assurantiel contre la perte de revenu d'emploi. Une AE plus équitable et plus efficace nous apparaît toujours nécessaire. Aussi, nous vous invitons à vous assurer que des discussions sur ces questions soient tenues dans les meilleurs délais. Parmi les autres éléments qui devraient faire l'objet de débat, figure la contribution du gouvernement. Étant donné qu'il détient toujours la prérogative d'en fixer les paramètres, le gouvernement devrait contribuer directement au financement de l'assurance-emploi.

Nous vous remercions de votre attention, et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice de la recherche et économiste en chef,

ORIGINALE SIGNÉE

Norma Kozhaya
NK/cp
c.c. : Monsieur André Piché, commissaire pour les employeurs